

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM  
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

**Membres en exercice : 9**

**Membres présents avec voix délibérative : 7**

**Quorum : 5**

**PRESENTS :**

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN.

**L'an deux mille vingt-quatre et le 19 décembre**, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil syndical su SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

**Date de convocation du Conseil Syndical** : 13 décembre 2024

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique JORDAN

**20241219.09**

**REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LA VILLE DE SCIEZ**

Madame La Présidente expose que dans le cadre de la gestion de la compétence enfance et jeunesse gérée par le SISAM, la commune de Sciez a porté une partie des frais de gestion et d'organisation du service par le gestionnaire des accueils, le Foyer Culturel, à hauteur de 22 950 €.

Ces dépenses concernent des frais généraux liés notamment aux coûts de direction, qui ont été sollicités par l'association à la commune dans le cadre de la subvention 2024. Ces frais auraient dû ainsi être intégrés au bilan des actions financées par le SISAM. Il est donc proposé de reverser ce montant à la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de cette compétence, le SISAM a utilisé le bus de la commune de Sciez, à travers deux de ses gestionnaires, pour les montants suivants :

- 14 298,55 € pour l'Association Bas Chablais Jeunes
- 19 749,50 € pour le Foyer Culturel de Sciez

Soit un total de 34 048,05 €

La commune de Sciez a également réalisé des travaux d'aménagement du local "la Ruche", correspondant à 290 heures de travail en régie, soit pour un montant de 7 642,70 €.

Par conséquent, il convient de reverser le coût de ces prestations, dans leur intégralité, à la commune de Sciez.

## Décision

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le remboursement à la commune de Sciez des frais de gestion du Foyer Culturel de Sciez, pour un montant de 22 950 €, Approuvent à l'unanimité le remboursement à la commune de Sciez des frais d'utilisation du bus communal, pour un montant de 34 048,05 €, Approuvent à l'unanimité le remboursement à la commune de Sciez le reversement à la commune de Sciez des frais de réalisation de travaux d'aménagement du local "la Ruche" pour un montant de 7 642,70 €.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

La Présidente,  
Fatima BOUVIER

 Bouvier

